

Les enclos témoins : un projet commun entre chasseurs et forestiers

Patrick Blanchard, ingénieur au CRPF des Pays de la Loire

Avec la généralisation du plan de chasse aux grands gibiers en 1979 les populations de cervidés, et notamment de chevreuils, n'ont cessé d'augmenter en de nombreux lieux – ce qui était un des objectifs de ce dispositif – pour atteindre localement des niveaux difficilement supportables par les sylviculteurs. Mais au-delà de ce qui oppose parfois violemment forestiers et chasseurs, se cachent des disparités d'appréciations et d'intérêts qu'il convient d'aborder objectivement pour mieux comprendre la situation.

Avec une diminution substantielle constante des revenus générés par la vente des produits forestiers, les locations de chasse devraient assurer une compensation indispensable à l'équilibre financier des opérations de gestion forestière. Le forestier se trouve ainsi tiraillé entre sa vocation première de producteur de bois, et notamment de bois d'œuvre, et l'augmentation des populations de grands gibiers, qui, lorsqu'elles sont nombreuses, lui permettent de louer correctement la chasse sur sa forêt. Mais là où le bât blesse, c'est lorsque pour maintenir l'état boisé sur sa propriété, le forestier se trouve contraint de protéger à grands frais – et encore faut-il que cela soit possible – ses jeunes plantations ou régénérations naturelles. Les produits de la location de la chasse peuvent alors être très rapidement engloutis dans des dépenses excessives de protection ; le forestier est alors en droit de se poser la question de l'opportunité d'une population de cervidés aussi abondante.



Installation d'un enclos témoin.

© P. Blanchard

Les bio-indicateurs

Le problème de fond se situe donc là : comment atteindre des populations importantes et des prélèvements élevés tout en étant compatibles avec les impératifs économiques de production forestière ? D'où la notion d'équilibre sylvocynégétique, dont la définition reste sujette à caution, et donne lieu à de nombreux débats. D'un point de vue général, il s'agit

d'adapter les populations de grands animaux aux capacités d'accueil des milieux concernés. Pour les forestiers, il s'agit de niveaux de population compatibles avec des possibilités de renouvellement (plantation et notamment régénération naturelle) ne nécessitant pas de protection particulière. Cette définition n'est pas partagée par tous et continue à nourrir de vives discussions.

Si l'équilibre sylvocynégétique n'est pas facile à définir, il est encore moins facile à atteindre, quelle qu'en soit la

définition. Ceci est d'autant plus vrai que cet équilibre théorique n'est pas stable dans le temps ; il varie avec l'évolution de la forêt et du biotope. Pour appréhender la situation, cela suppose de disposer d'un certain nombre d'outils nécessaires à l'évaluation quantitative et qualitative des populations : ce sont les bio-indicateurs. Si les professionnels disposent d'éléments intéressants, ils restent bien insuffisants au regard des besoins d'une saine gestion.

Les bio-indicateurs sont les seuls outils capables de caractériser une population en relation avec son habitat ; ils réagissent à toute modification d'effectif ou de capacité d'accueil. Ce sont notamment pour le chevreuil :

- l'indice kilométrique d'abondance (IK) ;
- l'indice de fécondité ;
- le poids des individus, par classe de sexe et d'âge ;
- l'indice floristique (ou de pression floristique).

D'autres bio-indicateurs comme la mesure de la mâchoire inférieure des cervidés, ou la mesure d'os longs peuvent participer à la connaissance de l'état d'équilibre (ou de déséquilibre) entre une population et le milieu sur lequel elle vit.

Afin de mieux appréhender les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces outils, le Centre régional de la propriété forestière des Pays de la Loire, en collaboration avec les Fédérations départementales des chasseurs intéressées par le projet, a souhaité initier la mise en place de sites pilotes afin de juger de la pertinence de ces bio-indicateurs et des méthodes de suivi à engager. Le principe consiste à répartir les tâches entre les acteurs de terrain que sont les chasseurs et les forestiers.

→ **Circuits IK** : ils sont matérialisés par les techniciens de Fédérations des chasseurs, de même que la

programmation des parcours et le traitement des données. Un responsable (chasseur, propriétaire forestier, garde forestier...) est nommé pour chaque IK et assure chaque année les parcours programmés.

→ **Données biométriques** : Dans chaque groupe de chasseur, un responsable est nommé et chargé de faire la récolte des données biométriques sur les animaux prélevés (poids, éventuellement comptage des corps jaunes, etc.). La formation de ces responsables est assurée par les techniciens de Fédérations des chasseurs (procédures, utilisation du même matériel et degré de précision des mesures...) de même que le traitement des données.

→ **Indice de pression floristique** : la méthode bien que très intéressante est trop lourde à mettre en œuvre, demandant une technicité et des moyens humains insuffisamment disponibles.

Les enclos témoins

Il ne faut pas perdre de vue que **l'objectif final est bien de disposer d'outils pertinents faciles à mettre en œuvre et ainsi reproductibles quel que soit l'environnement**. Pour caractériser l'impact des animaux sur la végétation, le choix s'est donc reporté sur la mise en place d'enclos témoins « étanches » à toute intrusion. Il s'agit de petits parcs grillagés d'une surface unitaire d'environ 40 m², installés judicieusement. Il suffit alors d'observer ce qui se passe à l'intérieur de l'enclos et comparer avec ce qui se passe à l'extérieur. La prise de vues (photos, film, etc.) au moment de l'installation permet de fixer l'état initial, et de ce fait est vivement recommandée.

Le choix du lieu d'installation est aussi primordial ; il est inutile d'installer un

tel parc dans des boisements âgés et fermés sous lesquels rien ne pousse. Au contraire, il faudra préférer les zones de jeunes régénérations naturelles ou artificielles, les coupes récentes de taillis et tout peuplement accessible à la dent du gibier. Le CRPF des Pays de la Loire accompagne les propriétaires forestiers concernés dans les choix d'implantation.

La répétition de ce type de dispositif est plus importante que la surface individuelle. Mieux vaut installer 10 enclos de 40 m² bien disposés sur un territoire forestier qu'un seul enclos de 400 m² ; les résultats seront plus significatifs.

Les observations recueillies avec ce maillage d'enclos, qui devra être renouvelé régulièrement, n'ont pas le caractère scientifique irréfutable de la méthode de l'indice floristique. Cependant, elles concourent à la prise en compte de la végétation forestière dans la gestion future des populations de cervidés. Sur le département de la Vendée, une aide à l'acquisition de grillage pour un certain nombre d'enclos a été octroyée par l'association des chasseurs de grand gibier. Dans les départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire, ce sont les Cetef qui ont accepté de participer financièrement.

Des résultats parfois spectaculaires

En parallèle des sites pilotes qui se mettent en place progressivement sur certains départements, le CRPF des Pays de la Loire a installé depuis quatre ans maintenant plusieurs enclos témoins servant d'appui aux réunions de vulgarisation traitant de l'équilibre sylvo-cynégétique à l'adresse des propriétaires forestiers. Les résultats sont inégaux, mais parfois spectaculaires, mettant en évidence l'impact

des grands animaux sur la végétation forestière et associée. Il espère ainsi que le relais sera pris par les propriétaires forestiers, ce qui localement semble déjà être le cas.

Si les premiers enclos ont été installés en utilisant du matériel robuste et des techniques offrant une grande résistance en fonction des animaux présents sur les massifs (cerf ou chevreuil) l'heure est aujourd'hui à la recherche de l'enclos minimum nécessaire pour répondre aux besoins (hauteur et résistance du grillage, technique permettant une grande rapidité d'exécution, etc.). **L'objectif est la recherche de l'enclos le plus simple, le plus facile à mettre en œuvre et donc le moins onéreux possible.**

Chasseurs et forestiers : des intérêts convergents

Au-delà des avantages que peut apporter le suivi de ces sites pilotes, tout l'intérêt réside dans la mise en place de projets communs avec les Fédérations départementales des chasseurs : c'est en apprenant à travailler ensemble que nous apprendrons à mieux nous connaître et nous respecter. Chasseurs et forestiers ont des intérêts convergents et pourtant ils passent le plus clair de leur temps à s'opposer. Lorsqu'un chasseur parcourt une forêt, il ne regarde ni ne voit les mêmes choses que le forestier ; comment peuvent-ils se comprendre ?

C'est en travaillant ensemble que les choses évolueront dans le « bon sens » (dans tous les sens du terme). ■

Résumé

Le CRPF de Pays de la Loire, en collaboration avec les Fédérations départementales des chasseurs s'étant portées volontaires, a mis en place un dispositif de suivi de la pression du gibier sur la forêt, à la fois démonstratif et peu coûteux à mettre en œuvre. Ces enclos complètent les informations issues des bio-indicateurs, scientifiques mais plus lourds à suivre.

Mots-clés : équilibre sylvo-cynégétique, bio-indicateurs, enclos démonstratifs.

PROMOTION

FORÊT-ENTREPRISE 179 + LE CHÂTAIGNIER : UN ARBRE, UN BOIS

→ **47 €** franco de port

Numéro spécial châtaignier n°179

Ce numéro spécial de Forêt-entreprise est entièrement consacré à la sylviculture du châtaignier et présente les dernières connaissances relatives à cette essence (gestion, autécologie, calculs de rentabilité...).

64 pages, format 20,5 x 28,7 cm.

9,50 € (+ 3 € de frais de port)

Le châtaignier, un arbre, un bois

2^e édition revue par C. Bourgeois, E. Sevrin et J. Lemaire

Plus connu pour son fruit, le châtaignier, troisième essence feuillue française, peut produire du bois de qualité rapidement (entre 30 et 45 ans).

Sur les meilleures stations la futaie a toute sa place et se vend au même prix que les chênes... mais en trois fois moins de temps ! Ce livre permet, à l'aube du XXI^e siècle, de faire un point complet et accessible à tous sur cette belle essence qu'est le châtaignier.

352 pages, format 16 x 24 cm.

39 € (+ 7 € de frais de port)

À commander auprès de la librairie IDF, 23 avenue Bosquet, 75007 Paris.
Chèque à l'ordre de « Agent comptable SUF IDF ».

